



ASSOCIATION • CYCLISTE • CANTONALE • VAUDOISE

**SIX DISCIPLINES À CHOIX**  
**POUR ENTAMER**  
**UNE CARRIÈRE SPORTIVE**

[www.accv.ch](http://www.accv.ch)

# **HISTORIQUE**

Fondée le dimanche 12 mars 1933 à Lausanne, sous le nom de "Association Cycliste Vaudoise (ACV), notre Association a pour but d'établir des liens de solidarité entre les clubs du canton de Vaud, de soutenir les intérêts collectifs et de favoriser le développement du sport cycliste sous toutes ses formes.

En 1998, les délégués rassemblés en assemblée générale annuelle, acceptent la nouvelle dénomination, soit "Association Cycliste Cantonale Vaudoise".

## **Les Présidents**

1933-1935	ROSSIER Marcel, Lausanne, Président durant 3 ans
1936-1961	JAYET Fernand, Renens, Président durant 26 ans
1962-1966	BURRI Marcel Lausanne, Président durant 5 ans
1967-1974	PIOT Maxime Yverdon, Président durant 8 ans
1975	CORNU René, Lausanne, Président ad interim > fin juin
1975-1984	CURCHOD Daniel, Lausanne, Président durant 10 ans
1985	SAVARY Jean-Paul, Sion, Président ad intérim jusqu'à l'automne
1985-1991	DESSAUGES Claude, Crissier, Président durant 6 1/2 ans
1992-1994	DOUGOUD Claude, Le Sentier, Président durant 2 1/2 ans
1994-1996	RUFI J-Claude, Chavannes, Président durant 2 ans
1996-2003	GLUR Marcel, Corseaux, Président durant 8 ans
2004-2018	BANDERET Georges-André, Concise, Président durant 15 ans
2019-	VOLET Vincent, Paudex

A relever que notre Association compte actuellement 3 Présidents d'honneur, MM. Daniel Curchod, Marcel Glur et Georges-André Banderet.

## **Les Championnats Vaudois**

Les premiers Championnats Vaudois sur route ont été organisés le 24 septembre 1933 sous le patronage du journal "Le Sport Suisse". Mis sur pied par Marcel Rossier du Comité de l'UCS et Président de l'ACV, ils ont obtenu un gros succès. La participation enregistra 95 inscrits répartis en 3 catégories: 23 débutants terminèrent l'épreuve des 70 kilomètres, 43 Juniors sur 100 kilomètres et 12 amateurs sur les 125 kilomètres, départ de Lausanne via le Chalet-à-Gobet, la Plaine de la Broye, Payerne, retour par les Grottes de Cheyres, Orbe, Cossonay et Lausanne. Silvio Dall'Agglio de Renens remporta l'épreuve en 3h51"10.

L'organisation de Championnats Vaudois ou Romands s'est généralisée maintenant pour toutes les disciplines. Un club du canton prenant en charge l'aménagement sous l'égide de l'ACCV.

Les diplômes de Champion Vaudois sont remis aux vainqueurs lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ACCV.

# COMITÉ DE L'ACCV



Président  
Vincent VOLET  
Rue de la Fontaine 62  
1094 Paudex

079 319 99 36  
president[at]accv.ch

Trésorière

Rachel CORNAZ  
Ch. Des Oiseaux 3, 1433 Suchy

Secrétaire

Responsable Piste

Gaël SUTER  
Rte de Pré-Jaquet 9, 1844 Villeneuve

Responsable BMX

Christophe GENTIZON  
Auguste Matringe 6, 1180 Rolle

Responsable TRIAL

Patrice GIRARDIN  
Rte du Village 64A, 1509 Vucherens

Responsable Cyclotourisme

Philippe SIMONET  
Rte du Pré-Michel 25, 1776 Montagny-la-Ville

Webmaster - Communication

Marcel COMBREMONT  
Ch. du Chêne 14, 1054 Morrens

# ASSOCIATION CYCLISTE CANTONALE VAUDOISE

## STATUTS

### TABLE DES MATIERES

Chapitre I	Buts, siège et affiliations
Chapitre II	Organes de l'Association
Chapitre III	Ressources
Chapitre IV	Assemblée extraordinaire
Chapitre V	Dispositions finales

## Chapitre I

### Buts, siège et affiliations

#### Article premier Buts

L'Association Cycliste Cantonale Vaudoise est une association à but non lucratif au sens du titre 2, article 60 et suivants du Code Civil Suisse. Son sigle est A.C.C.V.

L'A.C.C.V. fondée en 1933, a pour but d'établir des liens de solidarité entre les clubs du canton de Vaud, de soutenir les intérêts collectifs et de favoriser le développement du sport cycliste sous toutes ses formes.

#### Article 2 Siège

Le siège de l'A.C.C.V. est au domicile du président en charge.

#### Article 3 Affiliations

L'A.C.C.V. est obligatoirement membre de SWISS CYCLING. (Fédération Cycliste Suisse). Elle peut également s'affilier à d'autres associations ou organismes œuvrant au développement du cyclisme.

L'A.C.C.V. s'interdit toute activité politique et religieuse.

## Chapitre II

### Organes de l'Association

#### Article 4 Organes

Les organes de l'ACCV sont :

- A. L'Assemblée générale
- B. Le Comité
- C. L'Organe de contrôle

## **A L'Assemblée générale**

### **Article 5 Composition**

L'assemblée générale est composée de clubs-membres actifs qui sont les clubs cyclistes affiliés ou les clubs en lien avec le cyclisme romand. Elle se compose également de membres d'honneur.

Les clubs-membres actifs doivent être obligatoirement représentés par un délégué qui a pouvoir de décision. Les membres d'honneurs participent mais n'ont pas pouvoir de décision.

Sans excuse écrite, tout club absent à une assemblée est amendable d'un montant équivalent à la cotisation annuelle en vigueur.

L'assemblée générale débat sur les éventuelles propositions émanant du comité ou de ses membres.

Les propositions individuelles qui n'engendrent pas d'implications financières doivent être communiquées par écrit, au président, soixante jours avant l'assemblée générale.

Dans ce cas, ces propositions seront mises à l'ordre du jour et portées à la connaissance des autres clubs-membres actifs trente jours avant l'assemblée générale.

### **Article 6 Membres actifs**

Les clubs-membres actifs payent une cotisation chaque année au plus tard le 31 mai de l'année en cours.

Les clubs-membres actifs sont tenus d'être représentés aux assemblées de l'ACCV. Chaque club-membre actif a une voix de décision à l'assemblée générale. Il doit communiquer au secrétariat de l'ACCV, le nom de son délégué pour la prochaine assemblée générale au minimum dix jours avant celle-ci.

Chaque club-membre actif peut adresser au Comité des propositions pouvant engendrer une contribution financière mais il doit le faire par écrit, et au plus tard soixante jours avant l'assemblée générale.

Dans ce cas, ces propositions seront mises à l'ordre du jour et portées à la connaissance des autres clubs-membres actifs trente jours avant l'assemblée générale.

Seuls les clubs-membres actifs de l'A.C.C.V. peuvent prétendre à bénéficier d'une aide financière. Toutes requêtes formulées par des clubs non membres seront systématiquement refusées.

### **Article 7 Membres d'honneur**

Les membres d'honneur sont les personnes qui ont été élues à ce titre par l'assemblée générale. Ils sont exonérés de cotisation.

### **Article 8 Convocation**

L'assemblée générale a lieu en principe le premier samedi matin du mois de février de chaque année.

L'assemblée générale est convoquée par le comité au moins un mois à l'avance.

Les diplômes de Champion Vaudois sont remis aux coureurs lors du repas qui suit l'assemblée générale. Selon les possibilités de la caisse, le comité pourra remettre un prix en argent aux champions.

### **Article 9 Quorum**

L'assemblée ne peut siéger valablement que si le quorum est atteint, soit la majorité absolue des membres. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ayant le droit de vote au premier tour et à la majorité relative au second.

Les votes sont exprimés à main levée sauf si un club-membre actif demande la votation à bulletin secret et qu'elle est appuyée par quatre clubs-membres actifs.

## **Article 10 Compétences**

L'assemblée générale a les attributions suivantes :

1. Nommer les membres du comité et son président
2. Nommer le trésorier et le secrétaire
3. Nommer les membres d'honneur
4. Nommer l'organe de contrôle
5. Approuver l'admission de nouveaux membres, les démissions et les exclusions
6. Approuver les rapports du trésorier et de l'organe de contrôle
7. Adopter les comptes et le budget et la gestion de l'ACCV
8. Adopter le plan de subvention des manifestations cantonales
9. Adopter les statuts ou ses modifications
10. Approuver le montant de la finance d'entrée
11. Approuver le montant de la cotisation annuelle

## **B Le Comité**

### **Article 11 Composition**

Le Comité est composé au moins de 7 membres comprenant notamment:

- a) un président
- b) un vice-président
- c) un secrétaire
- d) un trésorier
- e) des membres adjoints

Le comité est nommé par l'assemblée générale. Il est élu pour trois ans. Il est rééligible.

Mis à part le bureau (président, secrétaire et trésorier), le comité définit lui-même la répartition de ses tâches.

Le président et le secrétaire possèdent collectivement la signature sociale, le président et le trésorier celle des questions financières.

Lors d'égalité en assemblée de comité, la voix du président est prépondérante.

Un membre du comité ne peut pas représenter son club lors de l'assemblée générale. Les membres du comité ne peuvent pas voter sur les objets qui sont proposés par le comité.

Les membres du comité touchent une indemnité.

### **Article 12 Compétences**

Le comité a les attributions suivantes :

1. Assurer l'administration générale et sportive de l'A.C.C.V.
2. Gérer les dépenses et les recettes de l'association
3. Délibérer sur les propositions qui lui sont présentées
4. Présenter les comptes
5. Préparer et présenter le budget
6. Délibérer sur les admissions et exclusions
7. Convoquer l'assemblée générale
8. Proposer le montant de la finance d'entrée
9. Proposer le montant de la cotisation annuelle
10. Fixer les montants des indemnités du comité
11. Attribuer les subventions aux clubs-membres de l'ACCV
12. Attribuer les mérites sportifs
13. Assurer la représentativité de l'ACCV aux assemblées de SWISS CYCLING ou autres

affiliées.

14. Assurer la représentativité de l'ACCV lors des championnats romands et cantonaux
15. Assurer la représentativité de l'ACCV dans la mesure du possible, dans les manifestations cyclistes ou sportives auxquelles le comité a été invité.
16. Proposer une modification des statuts
17. Informer de l'organisation des différents championnats cantonaux sur propositions des associations cyclistes cantonales romandes

### **Article 13 Engagement financier**

Le comité ne peut prendre aucun engagement financier supérieur à l'actif net de l'association. L'association n'est responsable que jusqu'à concurrence des biens qu'elle possède. Les membres sont exonérés de toutes responsabilités personnelles.

Le comité peut attribuer une subvention aux organisateurs de manifestations cyclistes, après avoir reçu une demande en bonne et due forme, selon le formulaire à leur disposition, sur le site de l'A.C.C.V., et ceci 1 mois avant la manifestation.

## **C L'organe de contrôle**

### **Article 14 Composition**

L'assemblée générale nomme l'organe de contrôle.

L'organe de contrôle est composé de trois membres et d'un suppléant, issus de l'assemblée générale.

Ils sont nommés chaque année, selon l'organisation suivante : le plus ancien de ses membres en fonction est remplacé par le suppléant en place et l'assemblée nomme un nouveau suppléant.

Le membre remplacé peut être renommé après trois ans de vacance.

L'organe de contrôle est chargé d'examiner les comptes, le budget et la gestion de l'ACCV et d'en rapporter à l'assemblée générale.

## **Chapitre III**

### **Ressources**

#### **Article 15 Ressources**

Les ressources de l'A.C.C.V. sont :

- a) Les finances d'entrées
- b) Les cotisations
- c) Les amendes
- d) Les subsides, les dons et le sponsoring.

## **Chapitre IV**

### **Assemblée extraordinaire**

#### **Article 16 Convocation**

Une assemblée extraordinaire peut être convoquée sur décision du comité ou si un tiers des clubs-membres actifs le demande.

Lors d'une assemblée extraordinaire, il ne sera débattu que des points figurant à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

# Chapitre V

## Dispositions finales

### Article 17 Admission

Tout club cycliste vaudois ou tout club en lien avec le cyclisme romand qui désire être membre de l'A.C.C.V. doit adresser sa demande d'adhésion par écrit au comité, avec les statuts de leur club au moins soixante jours avant l'assemblée générale.

L'assemblée générale est seule compétente pour décider de l'admission. Au moment de son admission, le club s'acquitte de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle.

### Article 18 Démission

Le club-membre actif qui démissionne ne peut prétendre à aucune indemnité financière.

Tout club-membre actif qui démissionne de l'A.C.C.V. pour juste motif peut être réintégré sans finance d'entrée, si la demande est présentée dans un délai de cinq ans.

### Article 19 Exclusion

Le club-membre actif qui ne se conforme pas aux statuts et aux règlements ou qui se conduit de façon à discréditer l'A.C.C.V., peut être exclu par l'assemblée générale sur proposition du comité ou d'un autre club-membre actif.

### Article 20 Dissolution

La dissolution de l'A.C.C.V. ne peut pas être prononcée tant que dix clubs-membres actifs en désirent son maintien.

En cas de dissolution, sa fortune ne pourra en aucun cas être répartie entre les clubs-membres actifs.

Cette fortune peut être confiée au Fonds du Sport Vaudois pendant un délai de cinq ans, en vue de la constitution d'une nouvelle association cycliste cantonale vaudoise. Passé ce délai, ce montant sera versé au Fonds du Sport Vaudois avec la mention d'utilisation exclusive au cyclisme.

### Article 21 Modification des statuts

Toute modification des statuts doit être soumise par écrit à l'assemblée générale. Aucune modification ne pourra être décidée si l'objet n'a pas été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### Article 22 Site internet de l'ACCV

L'A.C.C.V. dispose d'un site Internet. Il est utilisé pour la mise en ligne d'informations entre les clubs-membres actifs, leurs membres et le comité.

Il indique également dans la mesure du possible, les résultats des épreuves cantonales et romandes.

Il permet également d'obtenir tous les documents nécessaires aux clubs-membres actifs concernant les subventions.

Le nom de domaine est : [accv.ch](http://accv.ch)

**Article 23 Imprévu**

Pour tous les cas non prévus dans les présents statuts, l'assemblée décidera en dernier ressort.

**Article 24 Entrée en vigueur**

Les présents statuts entreront en vigueur dès l'assemblée générale 2016. Ils abrogent ceux du 05 février 2011.

Adoptés par l'assemblée générale extraordinaire tenue à Lausanne le 27 octobre 2015

Le Président:  
Georges-André Banderet

La Secrétaire aux statuts:  
Laurence Pralong

Handwritten signature of Georges-André Banderet in blue ink.Handwritten signature of Laurence Pralong in blue ink.

# **LES CLUBS DE L'ACCV**

Amis Cyclistes du Nord, Yverdon  
Centre Mondial du Cyclisme, Aigle  
Cyclophile Aigle  
Cyclophile Bex  
Cyclophile Lausannois  
Cyclophile Morgien  
Montreux-Rennaz Cyclisme  
Vélo-Club Broye Lucens  
Vélo-Club Chailly  
Vélo-Club Echallens  
Vélo-Club Lausanne  
Vélo-Club Nyon  
Vélo-Club Orbe  
Vélo-Club Payerne  
Vélo-Club Vallorbe  
Vélo-Club Vevey  
VéloSprint Cossonay  
Vélo Trial Broye Jorat  
BMX Club Chablais  
BMX Club Echichens  
BMX Club Nord-Vaudois  
Trial Club Passepartout, Moudon  
Arnonbike, VTT, Grandson  
VTT Balcon du Jura, Bullet AM-TPV  
XC VTT Villars/Champvent  
AM TPV, Amicale des Motards du Tour du Pays de Vaud  
Association Cyclotour du Léman  
Chronoromandie  
Commission des Vélodromes Romands  
Giron du Nord-Vaudois  
Giron du Rhône  
Tour du Pays de Vaud

# LA ROUTE



Le cyclisme de compétition sur route est un sport très exigeant qui n'a aucun rapport avec le cyclotourisme ou la balade en famille.

**On ne devient pas champion du jour au lendemain !**

Le sport en général – le cyclisme en particulier – est une école de volonté qui demande du courage et des sacrifices.

## **Organisation générale**

Nul ne peut participer à une manifestation cycliste organisée ou contrôlée par la Fédération Cycliste Suisse (Swiss-Cycling) s'il n'est pas titulaire d'une licence (valable 1 année).

Catégories : - Jeunesse (14 - 16 ans), - Juniors (17 - 18 ans), - Amateurs (19 ans - 29 ans), - Elites (dès 19 ans après avoir obtenu le nombre de points nécessaires pour le passage dans cette catégorie), - Masters (à partir de 30 ans).

## **Les épreuves**

Le cyclisme sur route propose quatre types d'épreuves : les courses d'un jour (classiques), les courses à étapes, les contre-la-montre individuels et les contre-la-montre par équipe. Il existe évidemment une infinité de variantes dans ces épreuves selon qu'elles se déroulent sur un parcours très plat, vallonné, ou montagneux, comme dans les courses alpines. Les courses régionales, organisées sous la forme de girons, offrent la possibilité de parfaire son entraînement et d'évoluer dans un cadre moins exigeant. Les courses nationales permettent de se mesurer avec un plateau de coureurs plus relevé. Les meilleurs classés reçoivent un nombre de points en fonction de leur rang.

# LE MTB

Dans notre société où les contraintes et les interdits sont toujours plus nombreux, voire pesants, le vélo-tout-terrain (VTT) apparaît comme un merveilleux moyen de délasserment. Voilà une discipline qui permet de découvrir les plus beaux paysages tout en s'oxygénant profondément. Le randonneur doit s'astreindre toutefois à certaines règles :

1. Les utilisateurs de vélos de montagne ont soin de la flore et de la faune. Ils sont conscients de leur propre responsabilité vis-à-vis de l'environnement.

2. Les utilisateurs de vélos de montagne cèdent dans tous les cas, la priorité aux randonneurs et ils les traitent avec égard.

3. Les utilisateurs de vélos de montagne n'utilisent que les chemins, les routes existants, ainsi que les parcours qui leur sont spécialement destinés.

## La compétition

Au même titre qu'une course de vélo sur route, il est nécessaire de posséder une licence pour participer aux compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Cycliste Suisse (Swiss-Cycling) ou aux compétitions internationales.

## .Catégories :

- Juniors (17 - 18 ans), - Hommes (19 ans et plus), - Dames, - Elites (dès 19 ans après avoir obtenu le nombre de points nécessaires pour le passage dans cette catégorie), - Masters (30 ans et plus)

## Types de courses

### 1. Cross-country sur circuit ou "XC"

L'épreuve de cross-country se dispute sur un circuit d'au moins 6 Km.

### 2. Cross-country en ligne ou "PP" (point to point racing)

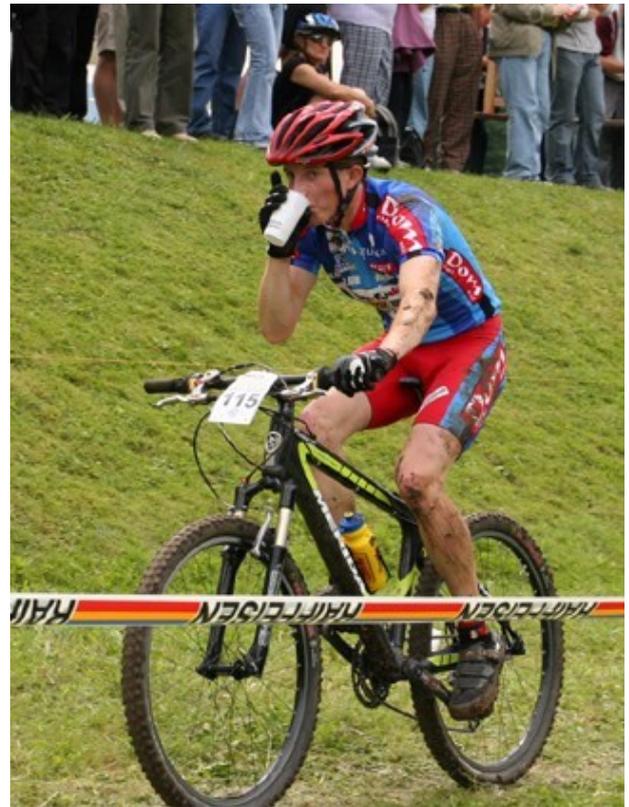
Le parcours d'une épreuve de cross-country en ligne se dispute sur un parcours d'au moins 25 Km, sans excéder 100 Km. Les variations de la dénivellation sont importantes.

### 3. Cross-country sur circuit court ou "SC" (short course racing)

Le parcours de cross-country dit "court" compte au maximum 6 Km par tour. Le départ et l'arrivée se trouvent au même endroit.

### 4. Descente ou "DH" (downhill)

Le parcours présente des secteurs de types différents : pistes étroites et pistes larges, chemins forestiers, pistes champêtres, pistes en forêt et piste rocailleuse avec des variations de tronçons techniques et rapides



# LE CYCLO-CROSS

Le cyclo-cross se pratique en saison hivernale et permet une excellente préparation au sport cycliste pour un débutant tant sur le plan technique que sur la mise en condition physique, un mois et demi avant la reprise de l'entraînement routier.

Sans même sans rendre compte, ce débutant améliorera ses qualités d'adresse, de réflexe, d'agilité et de cran, bases par excellence de cette spécialité qui remplace aussi et avantageusement les séances de footing.

Le débutant commencera avec un vélo normal avant de savoir s'il veut vraiment s'engager vers une telle spécialité qui réclame un entraînement sévère. Puis, si les résultats sont encourageants, et qu'il aime ces efforts, alors il envisagera l'achat d'une bicyclette spécialement étudiée pour le cyclo-cross.



L'Omnium romand de cyclo-cross se court en 11 manches. Plusieurs coureurs Vaudois ont fait partie de la sélection suisse pour participer aux Championnats d'Europe et du Monde. A relever les titres de Yves Corminboeuf (AC Broye) Champion Suisse Espoir 2005-2006-2007, de Julien Taramarcaz (VC Rennaz) Champion d'Europe Junior en 2004, et celui de Pascal Richard, Champion du Monde en 1988 .

## Le matériel spécifique

Le cadre est très différent du cadre classique. Les bases sont plus larges et sans entretoise pour éviter le bourrage de boue. L'entretoise des haubans est fixée plus haut. Le pédalier est plus haut (28 cm du sol). La patte arrière est courte, sans réglage. Le câble de freins arrière passe à la partie supérieure du tube horizontal. La fourche est nettement plus dégagée entre le pneu et la tête de fourche.

# LE BMX



## Historique du BMX

Le bicross, ou BMX dans les pays anglo-saxons signifiant Bicycle Motor Cross, a été inventé au début des années 70. Cette discipline a été créée au départ pour les enfants des pilotes de motocross californiens, pas assez âgés pour la conduite d'une moto. Puis la discipline s'est étendue sur une grande partie du continent américain pour arriver en Europe et s'installer dans le monde entier. Grande évolution dans ce domaine car, si auparavant les vélos étaient bricolés tant bien que mal, ils sont maintenant fabriqués avec des matériaux de haute technologie afin de construire de véritables machines de compétition. 20 pouces, désigne le vélo le plus standard du BMX. 20 pouces étant le diamètre des roues.

La discipline du BMX a été reconnue par Swiss-Cycling en 1990.

## Les courses

Chaque course commence avec les 3 manches de qualification. Chaque groupe composé au maximum de 8 coureurs courent 3 fois. Après ces 3 manches initiales, les 4 meilleurs de chaque groupe courent le tour de compétition suivant. Ces tours peuvent se décomposer comme suit : 1/16 finale, 1/8 finale, 1/4 finale, demi-finale ou finale. Une piste de BMX fait entre 300 et 400 mètres de long.

# LE TRIAL



Il s'agit d'un sport qui se pratique aussi bien indoor que dans la nature, forêt, carrière, ville etc..

Le but est de franchir une série d'obstacles ( troncs, rochers, palettes, etc.. ) dans une zone délimitée et un temps de 2minutes 30 sans poser le pieds à terre.

Les vélos utilisés ont un très petit cadre, pas de selle, une longue potence, pas de vitesses, et sont équipés de freins puissants, généralement à disque ou à patins hydrauliques ( pour une plus grande précision au toucher )

## **Les techniques :**

**Passage d'obstacle sans aucune vitesse** en plaçant sa roue avant sur le haut de la marche, puis en pliant d'un coup les bras, les jambes et le buste, il faut lancer son vélo par une forte détente comme un élastique.

**Descendre un obstacle de face**, en laissant rouler à faible allure le vélo sur la marche, avec le corps bien en arrière, se laisser tomber dans le vide sans utiliser les freins et sans lancer le vélo.

**Descendre un obstacle avec de la vitesse sans pédaler** en tirant le vélo en arrière et vers le haut. Il vaut mieux s'exercer sur de petits obstacles pour commencer.

**Descendre un obstacle en roulant et en pédalant bien régulièrement.** Cette technique permet de descendre de grosses marches sagement.

**Descendre un obstacle en roue arrière avec des petits bonds** qui nécessite pour commencer de savoir tenir en équilibre sur la roue arrière.

**Effectuer un écart important en arrivant sur la roue avant :** Il faut tout d'abord arriver (roue arrière) sur le bord de l'arrête de laquelle on veut repartir. Alors que l'ensemble corps/velo tombe en avant, exercer une vive compression, en se mettant sur l'arrière et en pliant les jambes pour rechercher l'arrête d'arrivée avec l'avant.

**Les latéraux consistent à attaquer un obstacle par le coté** de 2 façons : en partant les deux roues collées au sol ou en partant en roue arrière. Cette dernière technique est plus courante.

# LA PISTE



La piste est une discipline comprenant différentes épreuves se déroulant sur un vélodrome. La partie cyclable de celui-ci est constituée de 2 lignes droites parallèles, reliées par des virages plus ou moins relevés permettant aux cyclistes d'atteindre des vitesses élevées (*jusqu'à 75 km/h*) en toute sécurité. La longueur d'une piste est le plus souvent un sous-multiple du kilomètre. Le matériau utilisé pour le revêtement d'une piste est le ciment, le bitume ou le bois.

Vélodrome de la Pontaise à Lausanne : revêtement béton, à ciel ouvert, 250 m.

Vélodrome du Centre Mondial du Cyclisme à Aigle : revêtement bois (pin de Sibérie), couvert, 200 m.

Vélodrome de la Queue d'Arve à Genève : revêtement bois (conifères de Suède), couvert, 166,66 m

## Les disciplines :

- 1 - La vitesse individuelle
- 2 - Le kilomètre et le 500 mètres
- 3 - La vitesse par équipes
- 4 - Le keirin
- 5 - La poursuite individuelle
- 6 - La poursuite par équipes
- 7 - La course aux points
- 8 - L'américaine
- 9 - Le scratch
- 10 - L'élimination

# LE TOUR DU PAYS DE VAUD

Créée par l'ACCV en 1967, cette épreuve s'inscrit dans la continuité d'une initiative visant à donner aux juniors ( 17 & 18 ans ) la possibilité de se mesurer dans des conditions se rapprochant de celles des grands tours professionnels.



Organisé par un comité ad hoc et bénévole, le **TPV** fut la propriété de l'ACCV avant de s'en affranchir après la 47ème édition pour devenir un club sportif indépendant à but non lucratif, membre de l'ACCV et de Swiss Cycling (dès 2017).

Le Tour du Pays de Vaud consacré "**Course Internationale**" de 1969 à 1990, puis dès 1997 est une compétition qui, tout en se pliant aux exigences restrictives d'un règlement étudié pour de jeunes organismes, favorise le développement de talents naissants

Le Tour du Pays de Vaud peut s'enorgueillir d'un palmarès prestigieux; de grands noms du cyclisme, anciens ou actuels, l'ont disputée.

2018

- 2017 Andreas Leknessund (NOR)
- 2016 Marc Hirschi (SUI)
- 2015 Adrien Costa (USA)
- 2014 Adrien Costa (USA)
- 2013 Geoffrey CURRAN (USA)
- 2012 Timo EISENHART (USA)
- 2011 Peter MATHIESEN (Dk)
- 2010 Lasse Norm Hansen (Dk)
- 2009 Nathan BROWN (USA)
- 2008 Moreno Moser (Ita) Italie (le neveu de Francesco)
- 2007 Christopher Juul-Jensen (Dan) Danemark
- 2006 Daniele Ratto (Ita) Italie
- 2005 Ian Stannard (Gbr) Great Britain Team
- 2004 Michael Schaer (Swi) Swiss National Team
- 2003 Kai Reus (Ned) Nederland National Team
- 2002 Dmitri Kozontchouk (Rus) Russian National Team
- 2001 Patrick Gassmann (Swi) Switzerland
- 2000 Daniele Colli (Ita) Lombardie
- 1999 Fabian Cancellara (Swi) Switzerland
- 1998 Gregory Rast (Swi) Switzerland
- 1997 Sandro Güttinger (Swi) Tessin
- 1996 Ruben Bertogliati (Swi) Tessin
- 1995 Martin Elminger (Swi) Switzerland Centrale
- 1994 Rico Götz (Swi) Zürich (RMVZOL)
- 1993 Beat Blum (Swi) Switzerland

1991 Emanuele Granzotto (Swi) Zurich  
1990 Danilo Klaar (Ger) RDA  
1989 Alessandro Bertolini (Ita) Italy  
1988 Alessandro Bertolini (Ita) Italy  
1987 Milan Dvorscik (Cze) Czech Republic  
1986 Jens Jentner (Swi) Switzerland  
1985 Félice Puttini (Swi) Switzerland  
1984 Norbert Kostel (Aut) Austria  
1983 Marius Frei (Swi) Switzerland  
1982 Tarjus Larsen (Nor) Norway  
1981 Jochen Baumann (Swi) Zürich  
1979 Léo Schoenenberger (Swi) Saint-Gall  
1978 Jurg Brugmann (Swi) Thurgovie  
1977 Hubert Siez (Swi) Thurgovie  
1976 Jean-Marie Grezet (Swi) Neuchâtel  
1975 Robert Dill-Bundi (Swi) Switzerland  
1974 Serge Demierre (Swi) Switzerland  
1973 Henri-Daniel Reymond (Swi) Vaud  
1972 Denis Champion (Swi) Vaud  
1971 Gian-Battista Baronchelli (Ita) Italy  
1970 Werner Fretz (Swi) SRB  
1969 Adriano Bonardi (Ita) Italy  
1968 Bruno Hubschmid (Swi) SRB  
1967 Arthur Dahinden (Swi) Affoltern

# **PRESTATIONS FINANCIÈRES DE L'ACCV**

L'ACCV attribue des subventions aux clubs organisateurs des manifestations suivantes :

Premier pas cadets

Championnats intercantonaux

Route

CLM

BMX

Cyclocross

MTB

Piste

Camps d'entraînement

BMX

CLM

Cyclocross

Piste

Route

Trial

Championnats suisses

Championnats vaudois sur piste



# **LE SITE INTERNET**

**www.accv.ch**

## **“AU TOP DE L’ACTUALITE”**

### **Avec un CLIC vous trouverez :**

Les adresses des membres du Comité

Les coordonnées des Clubs Vaudois

Les statuts de l’ACCV

L’historique de l’ACCV, ses présidents, ses champions.

Des communiqués, procès-verbaux d’assemblées etc.

La description des différentes disciplines du cyclisme.

Le calendrier des courses romandes sur route, piste, cyclocross, bmx etc.

Des reportages photos sur les courses romandes, des championnats vaudois et romands, des championnats suisses etc.

Les résultats de toutes les courses en Romandie.

Les compliments

La rubrique “Au Marché” pour les petites annonces de matériel de vélo.

La Boîte aux lettres pour faire part de vos doléances.

Et même des liens sur la météo et quelques webcam.

Par sa mise à jour continue, le site rencontre un énorme succès auprès des internautes.

C’est actuellement entre 2000 et 3500 visiteurs que le site enregistre par semaine.

Edition 02.2019/MC